



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES Sceaux,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **09 MARS 2018**

Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Le Premier ministre et moi-même avons lancé, en octobre dernier, cinq chantiers en vue de réformer profondément notre Justice pour qu'elle serve mieux nos concitoyens et soit plus efficace. Ces chantiers portent sur la transformation numérique, l'amélioration et la simplification de la procédure pénale ainsi que de la procédure civile, le sens et l'efficacité de la peine, l'adaptation du réseau judiciaire.

Parmi ces cinq chantiers, celui de l'adaptation de notre réseau judiciaire a suscité des inquiétudes que je peux comprendre. En lançant une consultation sur ce sujet, j'ai souhaité explorer les voies pour améliorer la lisibilité et l'efficacité de notre Justice avec pour unique préoccupation – et je sais que c'est également la vôtre – d'assurer un meilleur service aux justiciables dans le respect des acteurs du monde judiciaire.

Depuis octobre, j'ai donc engagé un vaste mouvement de consultation auprès de ces acteurs ainsi que des élus afin que des propositions concrètes puissent remonter du terrain, par l'intermédiaire de ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement de notre Justice. Le 15 janvier dernier m'ont été remises les conclusions des 5 chantiers et, depuis, j'ai ouvert une concertation sur les propositions qui ont été présentées dans ce cadre. Cette concertation est ouverte et loyale. J'y insiste car ma méthode entend rompre avec le passé : aucune décision n'a été prise par avance.

Dans le cadre de cette concertation, j'ai eu l'occasion d'échanger longuement et à plusieurs reprises avec vous sur la situation des juridictions dans le département de la Moselle. Nos échanges très approfondis ont été extrêmement utiles, voire déterminants, pour évaluer concrètement les besoins de votre département en matière de justice, département qui doit répondre à des enjeux singuliers et s'inscrit dans une histoire dont chacun sait le poids. Je souhaitais vous en remercier très sincèrement. C'est par ce dialogue ouvert, franc et positif que nous pouvons progresser ensemble au service de nos concitoyens.

Mmes et MM. Christophe AREND, Belkhir BELHADDAD,  
Brahim HAMMOUCHE, Richard LIOGER, Ludovic MENDES,  
Isabelle RAUCH, Nicole TRISSE et Hélène ZANNIER

Députés de la Moselle  
Assemblée nationale

Votre approche concrète, marquée par le souci d'améliorer le service rendu au justiciable, votre attachement à ce territoire m'ont permis de mieux mesurer les attentes de nos concitoyens de la Moselle et d'envisager la meilleure manière pour adapter notre réseau judiciaire à ces attentes. Mais votre point de vue plus large d'élus de la Nation m'aura aussi permis de mieux cerner les attentes qui sont celles de tous les justiciables.

Comme j'ai pu l'exprimer devant vous, la réforme que j'entends mener ne conduira à aucune fermeture de juridiction dans votre département, pas plus qu'ailleurs. La cour d'appel de Metz sera maintenue ainsi que les tribunaux de grande instance de Metz, Sarreguemines et Thionville. Les tribunaux d'instance de Saint-Avold et de Sarrebourg continueront à traiter le contentieux du quotidien. Ils seront juridiquement rattachés au tribunal de grande instance dans le ressort duquel ils se trouvent afin de faciliter l'accès de tous à la justice. Des compétences supplémentaires pourront d'ailleurs leur être attribuées par le président et le procureur du tribunal de grande instance.

Les éléments dont vous m'avez fait état ont été précieux et j'ai pu tirer la conviction, lors des consultations que j'ai menées, que les acteurs de terrain pouvaient développer des projets concrets et opérationnels territoire par territoire. Ces acteurs doivent être entendus – ce qui a toujours été ma préoccupation – et être mis en situation de proposer des évolutions.

Je souhaite donc que les premiers présidents de cour d'appel et les procureurs généraux puissent, sur proposition des présidents de tribunaux et des procureurs de la République, prendre des initiatives en ce sens et proposer le regroupement de certaines compétences autour de pôles spécialisés dans le cadre des tribunaux de grande instance.

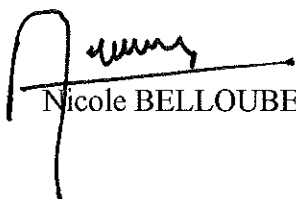
Par ailleurs, je souhaite que l'on puisse me proposer sur la base du volontariat, des expérimentations à l'échelon régional pour que des premiers présidents de cour d'appel et des procureurs généraux près ces cours puissent assurer, dans le respect de l'indépendance juridictionnelle, des fonctions d'animation et de coordination pour plusieurs cours d'appel. De la même manière, certains contentieux civils spécialisés pourraient être regroupés. En tout état de cause, ces expérimentations doivent reposer sur une approche consensuelle au sein des territoires.

Ces évolutions, au cas par cas, étudiées et proposées à l'échelon territorial et non pas imposées depuis Paris seront de nature, j'en suis convaincue, à améliorer le fonctionnement de notre Justice au bénéfice des justiciables.

Soyez assurés que c'est fort de votre appui et de votre engagement que j'entends poursuivre mon action en soumettant prochainement un projet de loi de programmation et de transformation de la Justice tout en restant à votre écoute, à celle des Mosellans, pour une justice mieux rendue et au service de tous.

Je vous prie de croire, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, à l'expression de ma parfaite considération.

*, vos attentives.*

  
Nicole BELLOUBET